Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260205-12022026_1-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 Février à vingt heures,
Sur convocation en date du 29 janvier 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Membres en exercice : 14
Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine, Monsieur Pascal Le Gaillard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Stéphane Maisonneuve, Monsieur Serge Briard ; Madame Nelly Troadec ; Madame Dominique Demezet ; Monsieur Denis Boisivon ; Monsieur Brivaël Perrinel ; Madame Laëtitia Briard ; Madame Elodie Pelletant, Madame Ciara Martin
Procurations : Monsieur Philippe Rouinsard (pouvoir Monsieur Rémi Lemeur) ;
Était absent : Monsieur Jacques LELANDAIS
Secrétaire de séance : Madame Laëtitia Briard

2026-02 Finances Approbation du Compte Financier Unique assainissement 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant que le CFU se substitue au compté administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et règlementaire régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats.
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Il vous est proposé de donner acte de la présentation faite du compte financier unique de l'assainissement, lequel peut se résumer dans le tableau présenté ci-dessous et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en dehors de la présence de Monsieur le Maire :

- **De prendre acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :**

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalisation de l'exercice (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	41 715.25 €	40 895.99 €	-819.26 €
	Section d'investissement	75 159.32 €	50 298.25 €	-24 861.07 €
Reports de l'exercice N-I	Report en section de fonctionnement (002)		22 707.36 €	22 707.36 €
	Report en section d'investissement (001)		83 240.73 €	83 240.73 €
-Résultat de Clôture (Réalisations + reports)	Section de fonctionnement + Section d'investissement	116 874.57 €	197 142.33 €	80 267.76 €

- **APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine

MAIRIE DE TREMEREUC 22 CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260205-12022026_1-DE

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12(Absent représenté : 1, Absent non-représenté : 1) Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTE : Pour : 13
Contre : O
Abstentions : O

Date de convocation : 29/01/2026

Présenté par M. le Maire
A Tréméreuc, le 05/02/2026

Délibéré par l'assemblée du Conseil Municipal, réunie en session le 05/02/2026
A Tréméreuc, le 05/10/2026.
Les membres de l'assemblée délibérante du Conseil Municipal.

Denis BOISIVON	
Laëtitia BRIARD	
Serge BRIARD	
Dominique DEMEZET	
Bruno FONTAINE (Sorti pour le vote)	
Pascal LE GAILLARD	
Jacques LELANDAIS (absent non-représenté)	
Remi LEMEUR	
Stéphane MAISONNEUVE	
Ciara MARTIN	
Elodie PELLETANT	
Brivaël PERRINEL	
Philippe ROUINSARD (pouvoir à Monsieur Remi LEMEUR)	
Nelly TROADEC	

Certifié exécutoire par M. le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/02/2025